

LA CHARTE DU SILEX

La charte vise à définir les objectifs du Silex et à en assurer la réalisation. A cet effet, elle indique l'esprit (1), les principes (2) et la manière (3) qui caractérisent le fonctionnement de l'association et concernent tous ceux qui y participent

1. Les objectifs et la finalité sociale

En mettant en évidence la rencontre amicale, chaleureuse et sans hiérarchie entre adultes en situation de handicap mental ou non et en proposant des activités qui apportent la détente et l'épanouissement, le Silex veut (appliquant le principe selon lequel « une vie sans amis est une vie terne ») :

- donner à chacun le droit et l'accès à des loisirs librement choisis selon les possibilités de chacun ;
- reconnaître et faire reconnaître la place de la personne handicapée dans la société, l'aider à affirmer le droit à l'autonomie sociale, économique, culturelle, environnementale et politique ;
- contribuer à la construction d'une société plus juste et y faire évoluer les comportements et les mentalités du grand public face à la problématique du handicap ;
- situer son action dans le cadre d'une éducation permanente dont les axes sont **la culture et la citoyenneté**, dont les enjeux sont **l'analyse critique et l'action**.

Ces objectifs sont l'expression d'un principe fondamental : la lutte contre l'exclusion et plus particulièrement la reconnaissance du rôle de la personne en situation de handicap mental dans la société et l'affirmation de son droit de vivre l'autonomie dans le loisir. Le Silex veut favoriser, chez les personnes qui ont un handicap, l'approche d'une réelle citoyenneté et faciliter leur prise de parole dans la société. Il veut également que les personnes qui ne sont pas en situation de handicap rencontrent celles qui le sont, en toute égalité, en grand respect, dans la découverte de la différence.

La principale richesse du Silex est dans la qualité et la simplicité des relations qui permettent aux membres de prendre leur place, de rencontrer des **amis**, de s'épanouir dans des **loisirs** librement choisis. Le Silex est composé de membres tous différents par l'âge, la nationalité, les intérêts, la profession, les activités, le degré d'autonomie, mais chacun se sent **accueilli et respecté**.

2. La démarche

- le Silex offre à des adultes présentant ou non une situation de handicap l'occasion de **rencontrer** d'autres personnes, d'échanger leurs expériences, de s'informer, de parler de leur vie, de leurs préoccupations, de leurs projets et de **vivre la solidarité** entre les âges.
- avec les personnes en situation de handicap mental, le Silex veut **réinventer le plaisir**. Pour elles comme pour tout citoyen, le divertissement et la créativité sont des ingrédients indispensables à la réalisation de leur personnalité.
- en développant le **libre choix**, le Silex veut créer les conditions d'un nouvel **épanouissement**. Les responsabilités et les tâches sont partagées entre tous, permettant une réelle intégration de chacun dans le respect de sa différence. .
- au Silex, sans qu'il soit question de pédagogie, de thérapie ou de guidance, chacun est reconnu comme **sujet et acteur** de ses droits
- le Silex est présent dans la vie culturelle de Bruxelles, il est un lieu de rencontre ouvert sur la ville et sur tout l'espace public..

3. La manière

a. Une approche spécifique

Au Silex, les personnes en situation de handicap mental peuvent se retrouver pour parler en toute franchise et décontraction. Elles peuvent y trouver de nouveaux amis. La maison est largement ouverte à tous.

Lieu libre par essence puisqu'il s'agit de loisirs, le Silex propose un choix d'activités permettant à chacun d'aller à la rencontre du monde d'aujourd'hui, d'apprendre à s'y sentir mieux et à s'exprimer dans la pratique artistique, au cours d'ateliers et de rencontres où s'échangent compétences et savoirs.

Les activités – et c'est une des particularités de l'association - sont prises en charge par des animateurs professionnels, par des membres à titre bénévole et par des membres en situation de handicap.

b. Des structures

La dimension associative occupe une place centrale dans la vie du Silex, qui s'engage à informer de façon précise chaque membre des objectifs de l'organisation, du fonctionnement ainsi que des activités.

L'organisation repose tant sur les animateurs professionnels que sur les membres – personnes en situation de handicap ou non.

Deux fois par an, tous les membres sont invités à donner leurs avis, à réfléchir aux projets, à s'intéresser aux décisions, lors d'un CONSEIL GÉNÉRAL. C'est le lieu où l'on fixe les grandes lignes de l'agenda et où l'on accueille les nouveaux membres.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE réunit les membres effectifs une fois par an ; elle approuve les comptes et bilans, les décisions importantes et les nouvelles orientations.

c. Pour quel public ?

Le Silex laisse s'exprimer les goûts individuels des membres et veut laisser à chacun le libre choix de ses activités. Il s'adresse aux personnes qui ont envie de vivre l'amitié dans des rencontres souvent inattendues et toujours chaleureuses. Il donne aussi la possibilité de participer aux différents ateliers et de s'investir dans la préparation et la réalisation des activités.

Le Silex veut privilégier le droit à l'individualisation et à l'autodétermination. Il faut garder la liberté de pouvoir discuter « au cas par cas », en adéquation avec la vie de groupe.

d. Une éthique et une déontologie

La reconnaissance et le respect de la personne différente, de sa dignité et de ses droits figurent parmi les principes de base du Silex. L'observation de ces principes et la fidélité aux devoirs qu'ils impliquent s'imposent à chacun.

- Etre membre du Silex, c'est :

- entrer dans un projet et participer à la vie d'un groupe d'amis adultes qui se connaissent et se respectent
- avoir envie de s'intégrer à ce groupe et d'accueillir les nouveaux arrivants
- adopter une attitude positive, responsable, constructive et « fair-play »
- affirmer ses besoins tout en respectant ceux des autres
- s'efforcer de vivre dans un esprit d'ouverture en tenant compte des autres, de leur disponibilité, de leurs souhaits, de leurs préférences

Être membre c'est aussi reconnaître que l'on a des droits et des devoirs.

- Les droits des personnes

Au Silex, les groupes et chaque participant ont droit à :

- l'égalité, chacun méritant la même qualité d'attention et d'égards
- la protection de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance
- la reconnaissance de la personnalité de chacun, de ses goûts, de ses désirs, de ses choix de vie
- la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction philosophique
- l'intimité sur le plan affectif et sexuel en particulier
- la facilité d'accès aux activités
- la liberté d'action et l'indépendance, la liberté de parole

- Les devoirs des personnes

Au Silex, les groupes et chaque participant ont le devoir :

- de respecter les objectifs
- d'accepter de s'investir dans la réflexion et l'évolution de l'association, en participant par exemple au Conseil Général
- de respecter ses engagements à l'égard du Silex dans tous les aspects des activités programmées (déroulement, sécurité, encadrement, transport...)
- d'entrer dans le climat de convivialité, d'échange et d'amitié entre tous les membres
- de faire preuve de respect et de tolérance, accepter les limites des autres et les contraintes du groupe
- de veiller au bien-être de chacun, ne rien faire qui puisse avoir une influence négative sur les autres, nuire à leur santé, compromettre une activité en cours, contrevenir aux lois en vigueur
- d'observer la plus stricte confidentialité et de respecter chacun, en ne diffusant aucune information d'ordre privé
- d'accepter les règles du groupe : respect des horaires, modération dans la consommation d'alcool, respect du rythme de chacun...